



Commune de COLLOBRIERES

Demande de subvention communale Année 2026

I / IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association:

Activité :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance, si différente :

Tel

Courriel

N° SIRET :

ASSURANCE :

II / IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION ET DE LA PERSONNE CHARGEÉE DU DOSSIER

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

La personne chargée du dossier

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

III / RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Déclaration en préfecture, le : N°:

Date de la parution au Journal officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? :

Oui Non

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Objet de votre association :

.....
.....
.....
.....

IV/Composition de l'association

Président :

Adresse Postale :

 :

Mail :

Secrétaire :

Adresse Postale :

 :

Mail :

Trésorier :

Adresse Postale :



Mail :

**Composition du Conseil
d'Administration**

Membres :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour une 1^{ère} demande :

- Copie des statuts de l'association
- Copie de la déclaration en Préfecture de l'association
- Copie de la parution au Journal officiel
- Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'Association

Chaque année :

- Date de la dernière Assemblée générale :
- Joindre obligatoirement le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos
- Le budget prévisionnel annuel de l'association
- Le relevé d'identité bancaire
- Attestation d'assurance
- Contrat d'engagement républicain complété et signé

DATE LIMITE DE REMISE DES DEMANDES LE 20 DECEMBRE 2025

RENSEIGNEMENTS

ADHERENTS

Nombre d'adhérents	Résidant à Collobrières	Résidant hors de la commune	TOTAL
Adhérents - 18 ans			
Adultes			

Personnel d'encadrement

Salariés

- Nombre de personnes :
- Contrats : CDD CDI Aidé

⇒ **Diplômés**

- BE :
- B.Fédération Initiateur :
- B.Fédération Animateur :
- Autres :

Bénévoles

- Nombre de personnes bénévoles :

Cotisations :

- Prix des cotisations
- ⇒ Dirigeants :
- ⇒ Adhérents -18 ans :
- ⇒ Adhérents + 18 ans :
- ⇒ Autres prix :

Licences :

- Prix des licences
- ⇒ Dirigeants :
- ⇒ Adhérents -18 ans :
- ⇒ Adhérents + 18 ans :
- ⇒ Autres prix :

Joindre la grille tarifaire pour les associations appliquant plusieurs barèmes.

BILAN MORAL DES ACTIONS 2025

Pour l'année écoulée, vous avez présenté des projets financés par la commune, nous vous demandons de nous faire un bilan détaillé des actions que vous avez réalisées.

Manifestations ou ateliers organisés en 2025 :

1).....

.....

2).....

.....

3).....

.....

4).....

.....

5).....

.....

6).....

.....

7).....

.....

8).....

.....

Publics concernés par les actions:

.....

.....

.....

.....

Les Actions éventuellement supprimées

1).....

Raisons :

2).....

Raisons :

3).....

Raisons :

4).....

Raisons :

5).....

Raisons :

Commentaires:

.....

.....

.....

.....

.....

BILAN FINANCIER 2025

modèle à compléter impérativement

DEPENSES⁽¹⁾	MONTANT	RECETTES⁽¹⁾	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes	
◆ Achats d'études et de prestations de services		◆ Participation des familles	
◆ Achats non stockés de matières et fournitures		◆	
◆ Fournitures non stockables (eau, énergie)		◆	
◆ Fournitures d'entretien et de petit équipement		◆ Prestations de services C.A.F.	
◆ Fournitures administratives		◆ Prestations de services M.S.A.	
◆ Autres fournitures		◆ Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
◆ Sous-traitance générale		◆ Commune(s) 1.	
◆ Locations mobilières et immobilières		2. 3.	
◆ Entretien et réparation		◆ Intercommunalité	
◆ Assurances		◆ Conseil Départemental PIT et autres	
◆ Documentation		◆ Organismes sociaux - C.A.F. - M.S.A. - C.P.A.M.	
◆ Divers (préciser)		◆ Conseil Régional	
62 - Autres services extérieurs		◆ État (à détailler) 1. FDVA..... 2.	
◆ Rémunérations intermédiaires et honoraires		◆ CNASEA (emplois aidés) - CES/CEC - Emplois Jeunes	
◆ Publicité, publications		◆ Autres (préciser)	
◆ Déplacements, missions et réceptions			
◆ Frais postaux et de télécommunication			
◆ Services bancaires			
◆ Divers			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
◆ Impôts et taxes sur rémunérations		◆ Cotisations	
◆ Autres impôts et taxes		◆ Autres	
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	
◆ Rémunérations du personnel		77 - Produits exceptionnels	
◆ Charges sociales		◆ Sur opérations de gestion	
◆ Autres charges de personnel		◆ Sur exercices antérieurs (excédent 2024)	
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements provisions et engagements			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
◆ Secours en nature		◆ Bénévolat	
◆ Mise à disposition gratuite des biens et prestations		◆ Prestations en nature	
◆ Personnels bénévoles		◆ Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Fait le :

Signature et cachet

PROJETS DE L'ANNEE 2026

Subvention de Renouvellement

1

NON

- Nature et description des actions menées habituellement par l'association :

Public(s)cible(s) :

.....
.....
.....

Lieu (x) :

.....
.....
.....

Dates de mise en œuvre prévue :

.....
.....
.....

Subvention pour une Action nouvelle / un nouveau projet

Description de l'action :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs de l'action et moyens mis en œuvre :

.....
.....

Public(s)cible(s) :

.....
.....

Lieu :

.....
.....
.....

Date de mise en œuvre prévue :

.....
.....

BUDGET PREVISIONNEL DE LA NOUVELLE ACTION

(Pour cette nouvelle action, veuillez-vous assurer au préalable de l'accord financier de la commune avant d'engager la dépense)

Dépenses	Recettes
.....
.....
.....
.....
.....
Total des produits:	Total des produits:

⇒ Observations :

.....

PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2026 modèle à compléter impérativement

DEPENSES ⁽¹⁾	MONTANT	RECETTES ⁽¹⁾	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes	
◆ Achats d'études et de prestations de services		◆ Participation des familles	
◆ Achats non stockés de matières et fournitures		◆	
◆ Fournitures non stockables (eau, énergie)		◆	
◆ Fournitures d'entretien et de petit équipement		◆ Prestations de services C.A.F.	
◆ Fournitures administratives		◆ Prestations de services M.S.A.	
◆ Autres fournitures		◆ Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
◆ Sous-traitance générale		◆ Commune(s)	
	4.	
◆ Locations mobilières et immobilières		5.	
	6.	
◆ Entretien et réparation		◆ Intercommunalité	
◆ Assurances		◆ Conseil Départemental	
		◆ PIT	
◆ Documentation		◆ Organismes sociaux - C.A.F. - M.S.A. - C.P.A.M.	
◆ Divers (préciser)			
62 - Autres services extérieurs		◆ Conseil Régional	
◆ Rémunérations intermédiaires et honoraires		◆ État (à détailler) 3. FDVA.....	
◆ Publicité, publications		4.	
◆ Déplacements, missions et réceptions		◆ CNASEA (emplois aidés) - CES/CEC - Emplois Jeunes	
◆ Frais postaux et de télécommunication			
◆ Services bancaires		◆ Autres (préciser)	
◆ Divers			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
◆ Impôts et taxes sur rémunérations		◆ Cotisations	
◆ Autres impôts et taxes		◆ Autres	
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	
◆ Rémunérations du personnel		77 - Produits exceptionnels	
◆ Charges sociales		◆ Sur opérations de gestion	
◆ Autres charges de personnel		◆ Sur exercices antérieurs (excédent 2025)	
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements provisions et engagements			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
◆ Secours en nature		◆ Bénévolat	
◆ Mise à disposition gratuite des biens et prestations		◆ Prestations en nature	
◆ Personnels bénévoles		◆ Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'ASSOCIATION SOLICITE UNE SUBVENTION 2025 :Euros
Fait le :Signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement, complémentaire) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e) représentant(e)
légal(e) de l'association.....

- demande une subvention 2026 de :€

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire ou postal de l'association (joindre un RIB).

Fait, le à

Signature du représentant légal de l'association et cachet



Contrat d'engagement républicain

L'importance des associations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Nous, représentants légaux, attestons avoir été informés que le présent contrat d'engagement est une pièce obligatoire du dossier de demande de subvention de la commune de Collobrières, et qu'il doit être signé au nom et pour le compte de notre association.

Lieu :

Le :

Nom de l'organisme demandeur :

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association